

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Calais, le 31 mars 2026

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LES JOURS FÉRIÉS 2026

La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers assure la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble de ses communes, y compris les jours fériés, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Ainsi, le lundi 6 avril 2026, les camions de collecte circuleront comme un lundi « classique » sur les communes concernées par une ou plusieurs collectes.

Il en sera de même pour :

- le vendredi 8 mai 2026
- le jeudi 14 mai 2026
- le lundi 25 mai 2026
- le mardi 14 juillet 2026
- le samedi 15 août 2026
- le mercredi 11 novembre 2026

Les collectes débuteront dès 6h (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure. La collecte du soir sera également assurée dès 18h30 sur la commune de Calais.

Cas du vendredi 1^{er} mai 2026

Aucun ramassage ne sera effectué le vendredi 1^{er} mai 2026. Les ramassages seront organisés comme suit :

Année 2026	Calais	Autres communes
Vendredi 1 ^{er} mai (aucun ramassage)	Anticipation des ramassages le jeudi 30 avril	Samedi 2 mai

Les collectes débuteront dès 6h (5h pour Marck) et les bacs devront donc être présentés à partir de cette heure.

Par ailleurs, les ramassages du samedi 2 mai 2026 seront assurés selon les modalités habituelles sur la commune de Calais.

Pour rappel, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers regroupe les 14 communes suivantes : Calais, Coquelles, Coulogne, Marck, Sangatte-Blériot Plage, Frethun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat.
